

La Caisse devient un inv

• **En cause, le déséquilibre qui guette le régime des fonctionnaires**

• **Si rien n'est fait, les réserves du régime iront à la consommation**

VOILÀ un investisseur institutionnel censé s'engager sur des maturités de longue durée et qui est obligé de se positionner sur du court terme. La Caisse marocaine des retraites (CMR), qui gère le régime des pensions civiles, est aujourd'hui dans cette configuration. Ce régime connaîtra, dès cette année, ses premiers déficits. Et en attendant une réforme, la Caisse n'a pas le choix et se retrouve dans l'obligation d'ef-

à trop attendre, les déficits se creuseront davantage. Le management de la Caisse explique d'ailleurs les enjeux et l'urgence à mener une réforme paramétrique. Dans le cas contraire, c'est «le stock de sécurité», soit les réserves constituées par le régime des fonctionnaires, qui sera entamé.

Un «stock de sécurité» de près de 80 milliards de dirhams qui se tarira dès 2021. «Si nous ne faisons rien, nous commencerons à utiliser cet argent dès la fin de 2014», souligne El Abdellaoui. Ce qui ne sera pas sans conséquence sur l'économie. «Nous sommes dans un pays qui a besoin d'épargne et d'investissements nécessaires à une croissance normative durable. Quand nous allons commencer à utiliser ces réserves, indirectement nous allons impacter le taux d'épargne», indique le patron de la CMR. Ces réserves qui, normalement, devraient

L'effet démographique

AUJOURD'HUI, seuls 36% de la population active dispose d'une couverture vieillesse. Tout le challenge pour le gouvernement est d'étendre la protection à toute la population active. Une opération qui pourrait être facilitée tant que la pyramide des âges est avantageuse. Mohamed El Alaoui El Abdellaoui, directeur général de la CMR, explique qu'aujourd'hui 8% de la population a 60 ans. Mais dans 15 ans, cette population va doubler. «La pyramide des âges ne sera plus verticale et équilibrée». □

facter des placements «sur des durées d'investissement relativement courtes» pour pouvoir les utiliser au fur et à mesure d'ici 2021. Une ligne de conduite dictée par la gestion ALM (gestion actif/passif) qui permet d'anticiper les différents flux. «Comme on ne peut pas financer le long terme, on devient des investisseurs à court terme», note Mohamed El Alaoui El Abdellaoui, invité au Club de L'Economiste.

Le dossier de la retraite même s'il est inscrit parmi les priorités accuse du retard. Ce qui a valu au Maroc des avertissements amicaux d'organismes internationaux. Car,

financer des investissements lourds, comme les infrastructures, iraient à «la consommation». Le régime des pensions civiles, qui compte 650.000 affiliés et 300.000 bénéficiaires, est le premier à connaître des déficits. Déficits qui commenceront à pointer dès la fin de cette année. La cause: une trop grande générosité. Ainsi pour un dirham cotisé, l'affilié en reçoit 2... ce qui est jugé «illogique». De plus, les prestations sont servies sur de longues périodes: 31 années en moyenne dont 21 au titre de la pension principale. Pour El Abdellaoui, 2013 a permis de faire un pas important puisque l'architecture glo-



Investisseur à court terme



Mohamed Alaoui El Abdellaoui, directeur général de la CMR: «Aujourd'hui, nous sommes toujours dans la situation où nous pouvons préserver les droits acquis. Mais si la réforme tarde, il se peut que l'on n'y arrive pas» (Ph. Jarfi)

bale de la réforme systémique des retraites a été adoptée: des réformes paramétriques pour chacun des régimes, la création de deux pôles à moyen terme (un pour le public et l'autre pour le privé) et à terme, un régime unique. Ce dernier devrait se mettre en place dans un délai de 10 à 15 ans.

Cette réforme systémique se base sur trois paliers. Le premier devrait être par répartition et à prestations définies pour assurer, à terme, un minimum vital à tous les Marocains. Le deuxième consisterait en une couverture complémentaire par capitalisation. «Nous devrions avoir moins de solidarité sur ce deuxième palier qui devrait être obligatoire pour le public et facultatif pour le privé. A ce niveau, tout dépendra de la catégorie considérée, salariés du privé ou in-dépendants», souligne le patron de la CMR.

Quant au troisième palier, il relèverait des compagnies d'assurances.

Avec ces trois niveaux de couverture, un salarié du secteur privé ou du public pourrait maintenir le même niveau de revenu une fois à la retraite. Reste qu'aujourd'hui, le régime des pensions civiles incorpore ces trois paliers puisque la prestation peut aller jusqu'à 100% du revenu. Et ce, contrairement à ce qui est en vigueur dans le secteur privé. «C'est pour cela que l'idée première est de pouvoir comparer ce qui est comparable et segmenter les choses de manière plus probante pour avoir une meilleure vision». □

Khadija MASMOUDI



*Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com*

La CMR au Club de L'Economiste

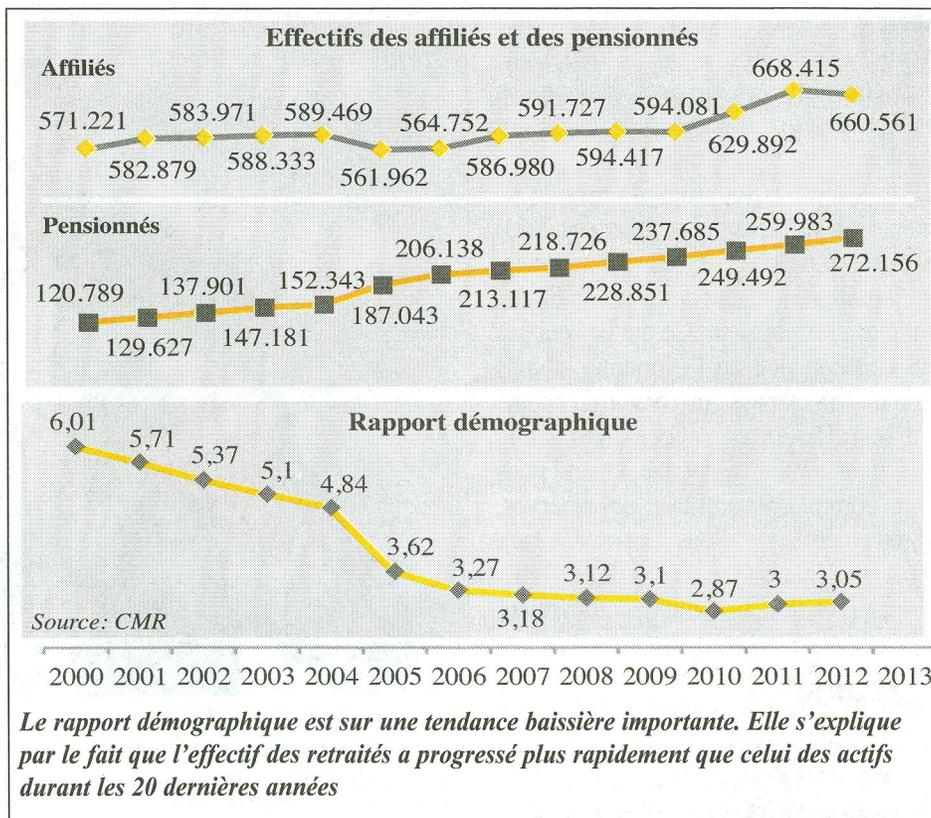
Une réforme effacera 250 milliards de DH de dette



• **Le régime des fonctionnaires a besoin d'une juste tarification**

• **L'augmentation des salaires de 600 DH a creusé la dette de 40 milliards**

600 milliards de dirhams! C'est le niveau de la dette implicite du régime des pensions civiles géré par la Caisse marocaine des retraites (CMR). Il dépasse l'endettement de l'Etat qui avoisine 500 milliards de dirhams. Un gouffre financier qui nécessite un traitement choc... Des études et des check-up sur la situation des régimes de retraite se sont succédé sans déboucher, pour l'instant, sur des mesures concrètes. Un avis que Mohamed Alaoui El Abdellaoui, directeur général de la Caisse, ne partage pas: «Ces études sont incontournables,



dirhams mensuellement s'est traduite par un accroissement des recettes retardant ainsi l'apparition des déficits de 6 à 8 mois. En parallèle, elle creuse le déficit de 10%, soit 40 milliards de dirhams. L'augmentation de la pension minimale, les avancements ainsi que les recrutements de l'Administration ont également participé à l'accroissement de la dette du régime. Sur les trois dernières années, 50.000 recrutements ont été opérés avec des impacts importants. Les études actuarielles réalisées montrent que l'augmentation de 1 à 2% des effectifs de la fonction publique se traduit par un alourdissement de la dette de 100 milliards de dirhams. «Quand l'Etat embauche, il aggrave le déficit du régime», note El Abdellaoui. Pour lui, c'est une question politique à trancher: «Si on veut recruter plus, il faut appliquer une juste tarification des prestations servies».

Le gouvernement est attendu sur un scénario de réforme paramétrique. Le dossier inscrit parmi les priorités des syndicats pourrait être abordé lors du dialogue social.

elles permettent d'analyser des régimes qui connaissent différents événements». Ce travail de techniciens devrait être suivi par des décisions politiques à même de réduire l'ampleur de cette dette implicite. Comme

Loi de la surenchère dont elle pourrait faire l'objet, la réforme des régimes de retraite en général et celui des fonctionnaires passe par un ajustement de plusieurs paramètres: âge de départ à la retraite, taux de rempla-

Progressivité

LA réforme des retraites est inscrite dans la loi de finances 2014. Et le régime des pensions civiles est le premier dont les paramètres devraient être revus. Une refonte qui devrait s'appliquer en 2015. Le scénario avancé jusque-là prévoit un allongement de l'âge de départ à la retraite de deux ans à partir de 2015. Il sera donc fixé à 62 ans et relevé par la suite progressivement à 65 ans. Et ce, au rythme d'un semestre par année. Le taux d'annuité et le salaire de référence seraient également revus. Le premier devrait passer de 2,5% à 2% alors que le second tiendrait compte de la moyenne des salaires des huit dernières années avant la retraite. Les cotisations devraient également augmenter. L'effort devrait être assuré à part égale entre les fonctionnaires et l'Etat employeur. Les taux seraient portés de 20 à 28%! □

l'explique le patron de la CMR, cette dette peut être décomposée en dette passée (droits accumulés à la date de l'évaluation actuarielle) et une dette future.

A eux seuls, les engagements futurs sont estimés à 250 milliards de dirhams. Cette dette pourrait être effacée, selon le DG de la CMR, si le régime met en place une juste tarification. Il ne restera donc que la dette passée sur laquelle il faudra se concentrer pour trouver les moyens adéquats pour la financer. Celle-ci est le résultat d'une série de décisions et d'avantages accordés. C'est le cas par exemple de l'élargissement en 1997 de l'assiette de cotisation pour intégrer la totalité de la rémunération statutaire. Une mesure qui a permis, certes, d'accroître à court terme les recettes du régime mais tout en générant des droits importants et sous tarifés. A elle seule, la prise en compte des indemnités dans le salaire de référence explique 30 à 35% de la dette passée.

En 2011, la hausse des salaires de 600

cement, taux d'annuité ainsi que le taux de cotisations. «Si vous raisonnez uniquement sur le taux de cotisations, vous ne résoudrez pas le problème», souligne le patron de la CMR. Il rappelle aussi que si rien n'est fait, la loi sur le régime des pensions civile prévoit un mécanisme de pilotage. Ce dernier est activé lorsque le montant de la réserve de prévoyance baisse jusqu'à atteindre l'équivalent de deux fois la moyenne des dépenses constatées au cours des trois derniers exercices. En 2018-2019, l'application de ce mécanisme se traduirait par des taux de cotisations de 60%... Un niveau impossible à supporter. □

K. M.

Voir également

[https://www.youtube.com/user/](https://www.youtube.com/user/GroupeEcomedia)

GroupeEcomedia

<https://www.facebook.com/leconomistema>

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com